

# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

## SÉANCE DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mil-vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

**Présents :** Mme BERTON Lysiane, M. BODIN Bertrand, M. REIGNIER Michaël, Mme CASSEGRAIN Brigitte, M. ARCHAMBAULT Philippe, Mme BOURREAU Chantal, M. DECHEZELLES Fabien, M. DERISSON Gaylord, Mme ROY Céline, Mme ROY Laurence

**Absents ayant donné procuration :** M. GUYON Franck à Mme ROY Laurence,

**Absents :** M. BELOBRK Mickael, Mme COURTIN Stéphanie, M. LEMAITRE Geoffrey, Mme SAINT-MARD Joëlle.

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
		15	10	5	1

Mme le maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation des PV du 20 juin 2024

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

#### FINANCES

- Ecole - budgets alloués aux classes de CP et CE1
- Fixation du montant du loyer du logement 10 rue de la mairie

#### SYNDICAT ENERGIES VIENNE

- Adhésion de la commune de DANGÉ ST ROMAIN

#### AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

- Compte rendu de l'étude de détection de cavités
- Devis sondages de contrôle
- Demande de subvention

#### DÉCISIONS DU MAIRE

#### QUESTIONS DIVERSES

### DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

**2024\_08\_01** ECOLE - BUDGETS ALLOUÉS AUX CLASSES DE CP ET CE1

**2024\_08\_02** LOYER DU LOGEMENT 10 RUE DE LA MAIRIE

**2024\_08\_03** ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

**2024\_08\_04** DÉTECTION DE CAVITÉS - SONDAGES

#### ECOLE - BUDGETS ALLOUÉS AUX CLASSES DE CP ET CE1

Mme le maire demande au conseil de se prononcer sur les montants alloués à chaque élève de CP et de CE1 pour l'achat des fournitures scolaires. Pour l'année 2023-2024, le conseil municipal avait attribué 40€ par élève soit 790€ pour 19 élèves. A la rentrée, ils devraient être 14 élèves soit un budget de 560€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le montant attribué les années précédentes à la classe de CP ainsi que le même montant pour chaque élève de CE1 pour l'année scolaire 2024 – 2025 soit un montant de 40€ par élève

#### FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT 10 RUE DE LA MAIRIE

Suite aux travaux de rénovation réalisés pour le logement situé au 10 rue de la mairie, Il convient de fixer le montant du loyer pour la future mise en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 380€.

Votes pour : 9

Votes contre : 2

---

## **ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DANGÉ ST ROMAIN**

Par délibération du 20 mars 2024, la commune de Dangé-Saint-Romain a sollicité son adhésion au Syndicat ENERGIES VIENNE, avec transfert des compétences obligatoires (AODE/distribution d'électricité, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie) à ce dernier.

Par délibération du 20 juin 2024, le Comité a approuvé l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En application des articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des collectivités adhérentes du Syndicat est invité à délibérer pour approuver cette nouvelle adhésion, dans un délai 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical, soit au plus tard le 3 octobre 2024.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Une majorité qualifiée favorable est requise, à savoir la majorité des deux tiers des collectivités déjà adhérentes, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié des collectivités adhérentes représentant plus des deux tiers de la population totale.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

---

## **AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG**

### **COMPTE RENDU DE L'ÉTUDE DE DÉTECTION DE CAVITÉS**

Mme le maire donne lecture du compte rendu de l'étude des détections des cavités établie par l'entreprise INNOGEO. Celle-ci préconise d'effectuer 15 sondages d'une profondeur de 10m. Mme le maire informe les conseillers que l'Agence des Territoires de la Vienne, Maître d'œuvre pour ce projet préconise également de les effectuer.

Mme le maire a pris conseil auprès de la DDT et des services des Routes du département de la Vienne, propriétaire de la voirie, qui ne procède pas à ces sondages pour leur travaux d'aménagement ou réfection des routes.

Mme le maire ne souhaite pas procéder à ces sondages au vu des travaux qui ne seront principalement qu'en surface et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas effectuer de sondages préalablement aux travaux d'aménagement prévus.

### **DEVIS SONDAGES DE CONTRÔLE**

Point non délibéré au vu du vote précédent.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Point non délibéré au vu du vote précédent.

---

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

- Décision n° 2024\_014 - Reprise et constatation d'une provision semi-budgétaire d'un montant de 200€
- Décision n° 2024\_015 – Virement de crédits de 3100€ du compte 615231 au compte 66111.

## QUESTIONS DIVERSES

**GENS DU VOYAGE** - Installation sur le stade depuis dimanche 21 juillet. une plainte a été déposée par le maire auprès de la gendarmerie, une procédure d'expulsion est en cours.

### VOIRIE

**Devis Sign'86** pour l'achat de panneaux de signalisation modifié, a été ajouté l'achat de panneaux pour la limitation de tonnage. Montant total 1 407.44€ TTC

**STOP à Crué.** Le conseil a décidé d'installer provisoirement un stop à Crué afin de limiter la vitesse à un croisement(chemin derrière la chapelle). Si le test est concluant, il sera installé définitivement.

### MAM

Mme le maire donne lecture d'un courrier des assistantes maternelles de l'association « les petits futés » portant sur leur décision de résilier le bail et d'arrêter leur activité professionnelle à Sammarçolles. Mme le maire a sollicité un rendez-vous auprès des intéressées, demande qui est restée sans réponse à ce jour.

### ECOLE

Perte d'effectif pour la rentrée scolaire de septembre (3 élèves en moins sur l'école de Sammarçolles).

### FINANCES

**Coût accueil multi-loisirs 2023** : la participation financière est de 162.54€

**Règlement de la remise en état travaux logt 12 rue de la mairie**, les parents du locataire ont payés intégralement le titre émis pour un montant de 8363.64€.

### FÊTE COMMUNALE

Mme le maire souhaite revoir l'organisation de la journée du 14 juillet (participation en baisse).

**Prochain conseil municipal** : 19 septembre 2024 à 19h15

**LEVÉE DE SÉANCE** : 21h42

A Sammarçolles, le 19 septembre 2024

Le maire,  
Mme BERTON Lysiane,

La secrétaire de séance,  
Mme CASSEGRAIN Brigitte

 



Mis en ligne le : 01/10/2024